



RÈGLEMENT D'INTERVENTION

Appel à projets «Transition agricole et alimentaire»

Structuration et développement de filières alimentaires locales (ex. transformation, commercialisation, logistique, sensibilisation, accompagnement, formation).

- **Objectifs et modalités de l'appel à projets**
- **Contenu du dossier et pièces demandées**

1. Contexte

La communauté d'agglomération de Grand Châtellerault (CAGC), en partenariat privilégié avec la région Nouvelle Aquitaine, s'engage dans la mise en œuvre du *schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation* -SRDEII (délibération n° 10 du conseil communautaire du 4 avril 2024). La CAGC a établi une stratégie de développement économique, en concordance avec le SRDEII. Le soutien au développement et à l'adaptation des filières agricoles, ainsi qu'au développement des circuits courts alimentaires, fait partie des enjeux de la stratégie de développement économique de la CAGC.

Ces enjeux sont inscrits dans le *schéma directeur de transition agricole et alimentaire de Grand Châtellerault* (délibération 014 du 27 mai 2024 du bureau communautaire) pour la période 2024-2030 qui vise l'évolution du système alimentaire et agricole local pour en renforcer la résilience, l'autonomie et la durabilité et ainsi, garantir une alimentation et une agriculture saine et de qualité sur le territoire. Cinq axes stratégiques composent cette politique locale :

- L'adaptation et atténuation de l'agriculture et de l'alimentation face au changement climatique
- L'autonomie agricole et alimentaire
- L'éducation et culture alimentaire et agricole
- La gouvernance alimentaire et agricole
- L'accès à une alimentation saine et durable pour tous

2. Objectifs

Les objectifs de cet appel à projets sont :

- Structurer les filières locales alimentaires de l'amont à l'aval.
- Encourager et développer de nouveaux circuits de commercialisation de produits locaux.
- Permettre l'accès à une alimentation locale, saine, durable, de qualité, pour tous.

3. Conditions d'éligibilité du projet

- Éligibilité Géographique

Le projet du bénéficiaire doit se dérouler sur le territoire de la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault.

Le projet peut être en émergence ou en développement. La durée des actions financées doit être entre 6 mois et 24 mois. La structure lauréate peut répondre plusieurs fois à l'appel à projets, mais avec des actions différentes ou avec un niveau d'avancement différent.

4. Modalités de financement

Cumul des aides	Possible abondement de l'appel à projet CAL de la région Nouvelle Aquitaine et de l'AAP ESS de Grand Châtellerault.
Intensité de l'aide	30 % des dépenses éligibles
Plafond de l'aide	5 000 € par demande

5. Bénéficiaires éligibles

- Associations, loi 1901, ayant des actions orientées vers les thématiques de l'agriculture et l'alimentation.
- Entreprises Agricoles
 - Les exploitations agricoles exerçant à titre individuel
 - Les exploitations agricoles exerçant dans un cadre sociétaire (EARL, SARL, SCEA, GAEC...) ou associatif dont l'objet est agricole.
 - Les groupements d'agriculteurs :
 - Structures collectives exerçant une activité agricole ou commerciale de produits agricoles, dans lesquelles les exploitants agricoles représentent plus de 80 % des membres et détiennent, le cas échéant, la majorité des parts sociales.
 - Les Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA)
 - Les Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE) exerçant une activité agricole
- Consortiums (par contrat ou convention) et structures mixtes d'acteurs publics et privés (SCIC, EPL).

6. Type de projets éligibles

- Développer des outils collectifs de transformations : légumerie, conserverie, atelier de découpe de viande, etc.
- Développer une offre de distribution de produits agricoles locaux et d'accès sociale à une alimentation saine et durable pour tous, qui pourrait être : un service d'un magasin coopératif et participatif, d'épicerie solidaire mixte, d'épicerie mobile, un restaurant solidaire, de collecte et/ou de distribution des produits, un magasin de produits locaux, un click and collect, une solution logistique mutualisée, des jardins solidaires, etc.
- Développer une offre logistique de produits locaux et de produits de qualité vers l'aide alimentaire et/ou vers la restauration hors domicile, comme : un service de logistique et de stockage dédié au « dernier kilomètre » ou aux « circuits courts alimentaires ».
- Développer des actions de sensibilisation pour le grand public, comme : un défi famille à alimentation positive, actions de sensibilisation au « fait maison », à la saisonnalité des produits, aux circuits courts, au gaspillage alimentaire, à l'autoproduction dans des jardins familiaux ou solidaires, au bien manger et autres.
- Développer des actions d'accompagnement à destination des décideurs politiques sur la gestion de l'eau, le foncier agricole, le bio dans les cantines.
- Développer des actions d'accompagnement et de formations auprès des acteurs du système agricole et alimentaire : atténuation et l'adaptation face aux changements climatiques, la transformation, la commercialisation en circuit court, menu végétarien dans les cantines et autres.

- Autres (en lien avec l'appel à projet ESS de Grand Châtellerauld) : Lieux de cohésion sociale portant sur la dynamique agricole et alimentaire : tiers-lieux nourriciers, cuisines partagés, etc.

7. Les dépenses éligibles

Les dépenses éligibles incluent les prestations externes nécessaires à la réalisation du projet (études, expertises, etc.), les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement (sauf les investissements nécessaires à la production agricole des entreprises de ce secteur, une aide spécifique sera proposée postérieurement pour le volet agricole).

8. Dossier de candidature

Composition du dossier

Le dossier de candidature devra comprendre :

- Le formulaire de candidature à l'appel à projets rempli
- Une présentation du projet : descriptif (avec bref historique) du porteur de projet, intitulé du projet, descriptif détaillé du projet et de ses enjeux, présentation des actions envisagées, des moyens mis en œuvre, de leur localisation et du calendrier de réalisation (10 pages maximum en format Open office)
- Plan de financement
- Les pièces justificatives des dépenses prévisionnelles
- Un relevé d'identité bancaire (RIB)
- Toutes les pièces justificatives venant à l'appui de votre dossier

Procédure d'attribution et de versement de l'aide

- Dépôt du dossier de candidature à la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerauld
- Envoi de l'accusé de réception du dossier complet au porteur de projet
- Instruction de la demande par le comité de sélection qui rend un avis favorable ou défavorable
- Notification de l'aide au porteur de projet
- Versement de l'aide en deux étapes, à la signature de la convention (70%) et à la réception d'un bilan (30%).

Critères de sélection

Principes	Critères
Qualité de la candidature	Qualité générale de la candidature et clarté des impacts attendus
Cohérence avec le cahier des charges	Le projet répond aux objectifs énoncés.
Ancrage territorial	Le projet tient compte de l'avis des citoyens et des acteurs locaux publics et privés.
Dimension environnementale	Le projet intègre une réflexion pour réduire son impact environnemental (émissions GES, consommation des ressources)
Dimension sociale	Le projet renforce la cohésion sociale et intègre l'inclusion et l'accès à une alimentation durable, de qualité et saine pour tous.
Dimension socio-économique	Création d'emplois et partage de valeur ajoutée. Emploi en insertion et/ou adapté.

Alignement stratégique avec la politique de transition agricole et alimentaire de Grand Châtelleraut	Le projet correspond à une ou des priorités de la politique de transition agricole et alimentaire du territoire.
--	--

Calendrier de l'appel à projets

Lancement de l'appel à projets : 8 juillet 2024

Clôture de l'appel à projet : 6 septembre 2024

Jury de sélection : deuxième quinzaine de septembre